

COMMUNIQUE DE PRESSE – INAUGURATION

Aéroport Marseille Provence De nouveaux aménagements extérieurs à la hauteur de l'ambition du territoire

Marignane, le 06 octobre 2017

Porte d'entrée de la Provence, l'aéroport Marseille Provence inaugure sa nouvelle gare routière et son parvis piétonnier ce vendredi 6 octobre. La concrétisation du premier chantier du programme d'investissements d'1/2 milliard d'euros sur 10 ans de l'aéroport.



Acte inaugural de la gare routière, du parvis piétonnier et des aménagements extérieurs de l'aéroport. De gauche à droite, **Maxime Tommasini**, Conseiller régional PACA, Président commission des transports, **Pierre Régis**, Président du Directoire Aéroport Marseille Provence, **Jean-Pierre Serrus** – Vice Président mobilité, déplacements et transports, Métropole AMP, **Jean-Claude Mondolini**, Adjoint au Maire, Vitrolles, **Jean-Paul Ourliac**, président du Conseil de Surveillance, Aéroport Marseille Provence.

POURQUOI UNE NOUVELLE GARE ROUTIERE ?

En 10 ans, le trafic de l'aéroport Marseille Provence est passé de 6 millions à 8,5 millions de passagers. A l'horizon 2025, 11 millions de voyageurs sont attendus. Une croissance portée par l'accélération du développement des vols internationaux (ils représenteront 2/3 des vols) due au dynamisme des compagnies low cost et à la multiplication des lignes long-courriers.

Les transports en commun, aujourd'hui plébiscités par 1,4 million de passagers par an, soit un passager sur sept, attireront en 2020 un passager sur cinq, soit 2 millions de passagers. Une tendance que l'aéroport souhaite renforcer et accompagner afin de rendre plus fluide l'expérience du voyageur entre son domicile et

sa destination et inversement. Ce projet s'inscrit également pleinement dans la politique de développement durable d'AMP.

PREMIERE ETAPE D'UN IMPORTANT PLAN D'INVESTISSEMENTS

Afin d'accompagner cette croissance et de continuer à garantir un haut niveau de service à ses clients, l'aéroport Marseille Provence s'est engagé dans un grand projet de modernisation de ses infrastructures. 1/2 milliard d'euros sera investi sur l'ensemble de la plate-forme aéroportuaire d'ici 2025.

La première phase de ces grands travaux, inaugurée ce jour, a consisté à :

- fluidifier les accès aux parcs de stationnement et aux aérogares, notamment via la mise en place de deux ronds points,
- créer une nouvelle gare routière à haute qualité de service avec un meilleur maillage en transports collectifs,
- libérer les fronts d'aérogare de tout véhicule individuel avec un parvis piétonnier paysager. Ce parvis, large de 8 mètres et long de 500 mètres, offre une promenade agréable entre les deux terminaux de l'aéroport.

Ces projets d'aménagements extérieurs ont représenté un investissement de 15 millions d'euros.

GARE ROUTIERE : UNE INFRASTRUCTURE EVOLUTIVE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE EXPERIENCE PASSAGER

Située entre l'aérogare mp² et le hall 1, la nouvelle gare routière a été pensée pour être évolutive. Elle peut accueillir entre **12 et 14 bus** en simultané.

Mise en service le 1^{er} juin 2017, cette nouvelle gare routière voit transiter en moyenne **3 700 passagers chaque jour**. Avec **270 départs** quotidiens, **82 villes** sont desservies en direct dans 12 départements (*cf carte en annexe*).

Porte d'entrée sur le territoire, cette nouvelle gare routière à l'architecture moderne offre aux voyageurs les services suivants :

- des bornes de vente SNCF et bus, accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- un système d'affichage dynamique des prochains départs de bus, trains et vols,
- des assises protégées du soleil et de la pluie,
- des distributeurs de boissons et snacks.



Elle répond par ailleurs à différents besoins opérationnels :

- un accès sécurisé par voie de service,
- un haut niveau de sécurité pour les opérateurs et les voyageurs apportée par une sortie des quais en marche avant.

Pierre Régis, Président du Directoire résume « Nous sommes heureux d'inaugurer notre nouvelle gare routière. Après plusieurs mois de travaux, il s'agit d'une étape importante de notre plan d'investissements Cap 2025. Notre objectif est d'anticiper les tendances de demain et d'adapter nos infrastructures en conséquence. Cette nouvelle gare routière, signée par M+N architectures, nous permet dès aujourd'hui de fluidifier les mouvements de véhicules et d'offrir une haute qualité de service à nos voyageurs. Demain, elle nous permettra d'absorber la croissance du nombre de passagers qui utiliseront les transports en commun et permettra à l'aéroport d'être une référence en matière d'efficacité et d'expérience passager ».



La nouvelle gare routière peut accueillir jusqu'à 14 bus en simultanément.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE PORTE PAR LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS

Romain Wino, en charge du développement du réseau des transports en commun pour l'Aéroport Marseille Provence, précise « *Conscient de l'importance d'un tel équipement, porte d'entrée et de sortie de nombreux touristes dans notre région, l'aéroport a souhaité associer les parties prenantes du territoire dans la conception de la gare routière : Métropole Aix-Marseille Provence, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Transdev, RDT13, NAP Tourisme, SUMA, Transports Robert... C'est collectivement que nous avons pu concevoir cet outil.* »

AMELIORER LA DESSERTE DE L'AÉROPORT

Julien Boullay, Directeur Commercial et Marketing, Aéroport Marseille Provence

« *Pour répondre aux besoins des 2 millions de passagers qui utiliseront les transports en commun à l'horizon 2020, il sera essentiel de renforcer la desserte. Nous avons identifié, de façon pragmatique, 5 axes d'améliorations qui pourraient être mis en place rapidement avec le soutien des autorités organisatrices des transports au niveau de la Région et de la Métropole.*

*Une des premières priorités sera de **développer la ligne métropolitaine L91 aéroport – Marseille Saint Charles**, seule desserte bus actuellement en place vers Marseille. Cette navette dépassera le million de passagers annuels en 2018. La qualité de service devra continuer de s'améliorer, et l'offre devra être ajustée rapidement en fonction de l'évolution du trafic.*

*Il sera également essentiel de **repenser la ligne métropolitaine L36 aéroport – Arenc EuroMéditerranée**. Il est stratégique pour l'aéroport de disposer d'un deuxième point d'accès à Marseille complémentaire à St Charles. Disposant d'une localisation idéale (hôtels, entreprises, tramway, résidents) le quartier EuroMéditerranée est incontournable. Cette ligne devra répondre aux besoins spécifiques de la clientèle aérienne (desserte cadencée, directe par autoroute).*

*Une nouvelle navette métropolitaine aéroport – Marseille Est – Aubagne apparaît également nécessaire. L'ouverture prochaine du dernier tronçon de la L2 rendra possible des liaisons trans-métropolitaines. Nos passagers sont en attente de **liaisons directes avec Aubagne**, 5^{ème} ville du département, jusqu'ici inaccessible. Des dessertes intermédiaires au niveau des métros Frais Vallon et La Fourragère seraient alors tout à fait pertinentes.*

*Un quatrième axe portera sur l'**amélioration des accès ferroviaires à l'aéroport**. La gare Vitrolles-aéroport se développe rapidement. L'allongement des quais sera livré en 2019 et devrait permettre l'arrêt des trains longue distance (Intercités), qui viendront ainsi développer les dessertes vers Marseille et les principales villes de la région. La mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre nos terminaux et la gare est actuellement à l'étude et devrait voir le jour à l'horizon 2021.*

*Enfin, il sera primordial de **fluidifier les accès sur l'A7**, engorgée de manière récurrente le matin et le soir aux abords de l'aéroport. Une attention toute particulière devra être portée sur les transports en commun dont les temps de parcours devront être garantis par des aménagements spécifiques (voies dédiées sur autoroute).*

La réalisation de ce plan constitue un enjeu prioritaire pour l'aéroport Marseille Provence, porte d'entrée majeure du territoire. »

A propos de l'Aéroport Marseille Provence

En 2016, l'Aéroport Marseille Provence (AMP) a accueilli **8,5 millions de passagers** et **55 900 tonnes de fret**, ce qui le positionne comme le 4ème aéroport français en termes de trafic passagers et 1^{er} aéroport régional français pour le fret express et 1^{er} pour la méditerranée occidentale. Grâce à son emplacement privilégié et aux investissements réalisés, l'aéroport accueille **34 compagnies aériennes régulières** qui desservent plus d'une **centaine de destinations en vols directs** dans 25 pays (programme annuel). En 2016, le chiffre d'affaires d'AMP s'élève à près de 134 millions d'euros.

Le site de l'aéroport Marseille Provence regroupe aujourd'hui près de **200 entreprises** pour plus de 5 500 salariés dont 380 salariés d'AMP.

www.marseille.aeroport.fr

Contacts presse

Audrey Le Blanc
Tél. +33 (0) 4 42 14 28 09
presse@mrs.aero

Marion Artieres
Tél. +33 (0) 4 42 14 29 35
marion.artieres@mrs.aero



www.marseille.aeroport.fr

Annexe 1 // Réseau de desserte routière et ferroviaire aéroport Marseille Provence (Oct. 2017)



ANNEXE 2 // FOCUS - TRANSPORTS EN COMMUN & DEVELOPPEMENT DURABLE

La limitation du recours à la voiture individuelle est une des priorités de l'aéroport. Elle s'inscrit notamment dans le cadre de la démarche volontaire *Airport Carbon Accreditation* dans laquelle AMP s'est engagée qui mesure et récompense les efforts entrepris par les aéroports internationaux pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

En 2016, les transports collectifs desservant l'aMP ont connu un nouveau record de fréquentation avec plus de 1,36 million de passagers (+9,3%) accueillis, soit 3 700 passagers par jour en moyenne.

Afin d'encourager cette tendance, AMP réunit tous les acteurs territoriaux afin d'améliorer la desserte du bassin aéroportuaire. En interne, AMP a également initié un groupe de travail chargé de réfléchir à la création d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) pour 2018. Son objectif sera de rationaliser les déplacements des collaborateurs de la plate-forme, essentiellement entre leur domicile et leur lieu de travail, afin de privilégier des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

D'ici à 2020, la part des transports en commun devrait augmenter de 4 points. L'émission d'environ 1 000 tonnes de CO₂eq devraient être évitées*.

Nous vous invitons à suivre nos indicateurs environnementaux sur notre site :

www.marseille.aeroport.fr/societe/developpement-durable

* Calculs réalisés selon la méthode CITEPA & ADEME en comparaison de la part des transports en commun de 2016.